

# CONSEIL DE GESTION DU RÉGIME D'ASSURANCE INVALIDITÉ



## RAPPORT ANNUEL

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005



**CONSEIL NATIONAL MIXTE**

**CONSEIL DE GESTION DU RÉGIME D'ASSURANCE INVALIDITÉ**

In accordance with the NJC By-Laws, the undersigned submit this annual report regarding the performance and the administration of the Disability Insurance Plan during the period of January 1 to December 31, 2005.

En vertu du Règlement du CNM, les soussignés présentent ce rapport annuel sur le rendement et l'administration du Régime d'assurance invalidité pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005.

**CHAIRPERSON/PRÉSIDENT**

(Original signé par :)

---

**Wayne Ganim**

**EMPLOYER SIDE MEMBERS/  
MEMBRES DE LA PARTIE PATRONALE**

Secrétariat du Conseil du Trésor

(Original signé par :)

---

**Kathy Jordan**  
Treasury Board Secretariat

Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada

(Original signé par :)

---

**Brigitte Fortin**  
Public Works and Government Services  
Canada

**BARGAINING AGENT SIDE MEMBERS/  
MEMBRES DE LA PARTIE SYNDICALE**

Alliance de la Fonction publique du Canada

(Original signé par :)

---

**James Infantino**  
Public Service Alliance of Canada

Institut professionnel de la fonction publique  
du Canada

(Original signé par :)

---

**Rudy Loiselle**  
Professional Institute of the Public Service of  
Canada

Ressources naturelles Canada

Syndicat de la santé nationale et bien-être sociale

(Original signé par :)

(Original signé par :)

---

**Joanne O'Byrne**  
Natural Resources Canada

---

**Raymond Strike**  
National Health and Welfare Union

Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada

Association canadienne des agents financiers

(Original signé par :)

(Original signé par :)

---

**Édith Dubois**  
Public Works and Government Services  
Canada

---

**Debbie Cooper**  
Association of Canadian Financial Officers

Le Conseil de gestion du Régime d'assurance invalidité est heureux de soumettre les renseignements concernant son rendement et ses activités ainsi que l'administration du Régime pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005.

## **CONTEXTE**

Le Conseil de gestion du Régime d'assurance invalidité (RAI) a tenu sa réunion inaugurale en mai 1996. Il a été créé par suite d'une recommandation présentée au Comité exécutif du CNM par l'ancien Comité des programmes d'assurance-maladie. Le RAI fournit un remplacement du revenu pendant les longues périodes d'invalidité, soit jusqu'à 70 % de la rémunération assurable. En 2005, le RAI a versé 213 M\$ pour soutenir des employés ayant des problèmes de santé. L'assureur du RAI est la Financière Sun Life.

À la fin de la période visée, environ 214 900 employés représentés étaient protégés par le RAI. Du 1<sup>er</sup> mars 1993 au 31 décembre 2002, la prime est restée la même, soit 1,08 \$ par 1 000 \$ de revenus annuels assurables. Le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la prime a augmenté de 49 %, passant de 1,08 \$ à 1,61 \$, et n'a pas changé pendant la période visée. Conformément à l'entente sur le partage des coûts, les employés paient 15 % de ce montant et l'employeur, 85 %.

## **MEMBRES ET ACTIVITÉS**

Les membres du Conseil se sont réunis cinq fois pendant la période visée par le présent rapport. Ils se sont principalement consacrés à la supervision de l'administration et des dossiers financiers du RAI.

Louise Holmes a occupé la présidence du Conseil jusqu'en septembre. Le poste a par la suite été occupé par Wayne Ganim (Citoyenneté et Immigration Canada).

À la fin de la période de rapport de 2005, le Conseil se composait des personnes suivantes :

Édith Dubois, Secrétariat du Conseil du Trésor;  
Brigitte Fortin, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada;  
James Infantino, Alliance de la Fonction publique du Canada;  
Kathy Jordan, Secrétariat du Conseil du Trésor;  
Rudy Loiselle, Institut professionnel de la Fonction publique du Canada;  
Joanne O'Byrne, Ressources naturelles Canada;  
Raymond Strike, Alliance de la fonction publique du Canada;  
Debbie Cooper, Association canadienne des agents financiers.

Le mandat de Gene Szabo (Association canadienne des agents financiers) a pris fin au début de l'année et Debbie Cooper (Association canadienne des agents financiers) a été nommée au Conseil. Le mandat d'Alain Corriveau (Pêches et Océans Canada) a également pris fin au début de l'année.

Dennis Dumoulin, du secrétariat du CNM, a fait office de secrétaire du Conseil pour l'année 2005, au nom de Dan Butler, qui a occupé les postes de secrétaire responsable des documents et de secrétaire général du CNM jusqu'en octobre. Il a ensuite été remplacé par Nicole Paré-Bisson. Jocelyne Angrignon, qui assumait la fonction de coordonnatrice des appels, a été remplacée par Rachelle Dean au début de l'année.

## **ADMINISTRATION**

Le Conseil de gestion a rencontré l'assureur du régime à deux occasions pour recevoir de l'information de nature financière et pour avoir une vue d'ensemble de la gestion des demandes de prestations d'invalidité à la Sun Life.

Habituellement, la période nécessaire pour traiter les demandes relatives au RAI est plus courte que la période nécessaire pour les autres polices de la Sun Life parce que les demandes sont examinées par l'employeur; une unité de traitement des demandes est réservée au RAI et la période d'attente du RAI est plus courte (13 semaines).

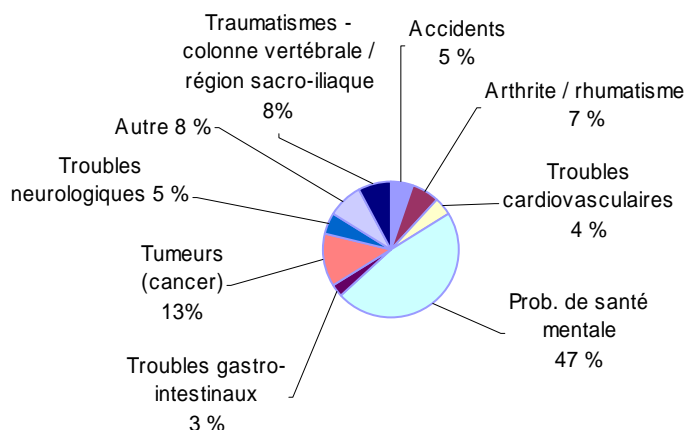
## **EXPÉRIENCE ET ENJEUX**

Cette année, le RAI affichait un excédent de 171,1 M\$ en fin d'exercice. Une partie de cet excédent, soit 3,3 M\$, a été ajoutée à la réserve pour les fluctuations des prestations, qui renferme maintenant 56,1 M\$, et le reste a été versé dans le compte d'excédents. Le Conseil avait des préoccupations au sujet de l'augmentation de 78,2 M\$ des excédents, et la question a fait l'objet de discussions avec le Conseil du Trésor et le BSIF; le Conseil a convenu de surveiller la situation au cours de la prochaine année.

Le rapport annuel préparé par l'assureur comprend une vue d'ensemble des données relatives au Régime, qui ont également été examinées par le Conseil. À la fin de l'exercice 2005, 1 816 demandes de prestations avaient été présentées et, de ce nombre, 1 522 demandes avaient été approuvées en 2005 ou étaient en instance le 31 décembre 2005.

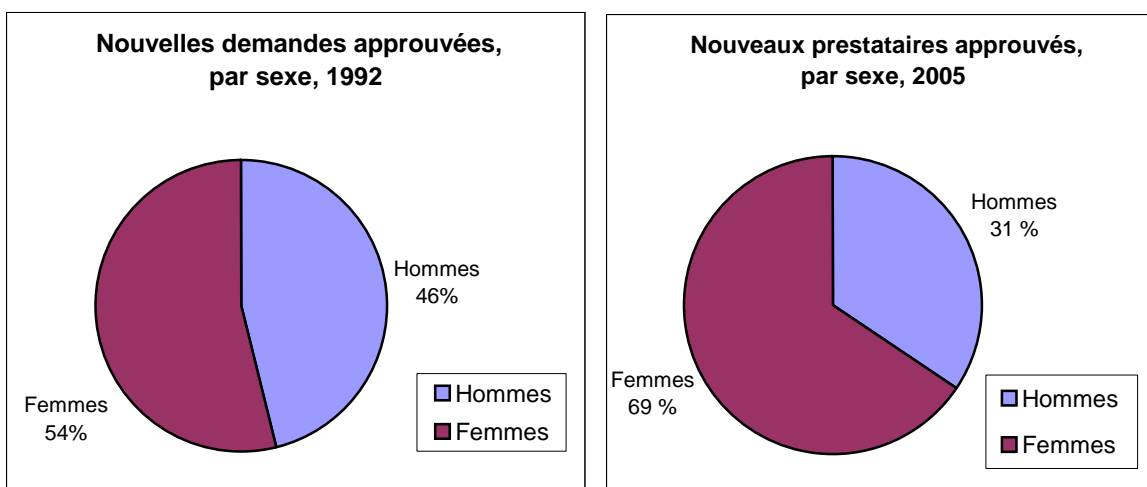
Les problèmes psychologiques, notamment la dépression et l'anxiété, demeurent les principales causes d'invalidité ayant mené à la présentation de nouvelles demandes en 2005, comme ce fut le cas les quatorze années précédentes. De plus en plus, les cas soumis sont axés sur le défi que constitue le diagnostic des maladies plutôt que sur des données médicales objectives et vérifiables au moyen de protocoles diagnostiques traditionnels.

La répartition des autres causes d'invalidité approuvées en 2005 est représentée par le graphique<sup>1</sup> ci-dessous.



En 2005, 61 % des demandes approuvées provenaient de personnes de 40 à 54 ans, l'âge moyen étant de 46,2 ans pour les femmes et de 48,7 ans pour les hommes.

L'écart entre les femmes et les hommes est demeuré très important. Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution de cet écart entre 1992 et 2005. Le Conseil a convenu de déterminer les causes de cet écart.



## CAS D'APPELS

Le mandat du Conseil comprend, entre autres, l'examen des appels introduits à la suite de décisions de l'assureur touchant l'adhésion et les demandes de prestation, ainsi que la présentation de recommandations à l'assureur et, dans certaines circonstances, aux ministères et organismes employeurs.

<sup>1</sup> Nota : En janvier 2005, une nouvelle catégorie, soit « Problèmes de santé mentale », a été créée en combinant la catégorie « Toxicomanies », qui était auparavant comprise dans la catégorie « Autres », avec la catégorie « Dépression et anxiété ».

À la fin de 2004, le Conseil a constaté une diminution du nombre d'appels qui lui étaient soumis aux fins d'examen et a effectué des recherches pour déterminer si cette diminution avait une cause. Étant donné qu'aucune cause n'a été trouvée, le Conseil a convenu de se concentrer sur d'autres questions (qui sont décrites ci-dessous, dans la section « Aller de l'avant ») jusqu'à ce que le nombre d'appels soumis revienne à la normale.

Pendant la période visée par le présent rapport, le Conseil a examiné trois appels et une demande de deuxième examen. Dans le cas des trois appels, le Conseil ne voyait aucune raison d'être en désaccord avec la décision de la Sun Life. Il ne voyait pas non plus de raison d'être en désaccord avec la décision de la Sun Life de ne pas effectuer de deuxième examen.

## **AUTRES DÉVELOPPEMENTS**

### **□ MANDAT DU CONSEIL DE GESTION DU RAI**

Le mandat a été finalisé et présenté au Comité exécutif aux fins d'examen, mais n'a pas été approuvé. La question est toujours entre les mains du Comité exécutif, mais le groupe de travail a été dissolu.

## **FORMATION**

Dans son énoncé des dépenses proposées pour 2005, le Conseil a inclus une demande de fonds pour des déplacements, en vue d'assister à des congrès organisés par la International Foundation of Employee Benefits Plans. Il s'agissait de donner aux membres du Conseil des chances égales d'accéder à de la formation essentielle. Le Comité exécutif a examiné la demande et a autorisé que les frais de déplacements soient couverts par le Régime pour deux membres (un représentant de chaque partie) et pour le président. Les frais d'inscription continueront d'être payés pour deux membres (un représentant de chaque partie).

## **ALLER DE L'AVANT**

En raison de la diminution des appels, le Conseil a convenu d'élaborer un plan biennal en vue de concentrer ses efforts. Les trois critères utilisés par le Conseil pour établir ses priorités se rapportaient à des dossiers auxquels il pourrait contribuer directement, à des dossiers par rapport auxquels il devait recevoir une formation pour être en mesure de contribuer et à des dossiers auxquels il ne pouvait contribuer qu'indirectement.

Le Conseil a examiné de nombreux dossiers et en a retenu quatre, qui constitueront ses priorités. Il s'agit des suivants :

### **1. Communications**

Bien que de nombreux éléments du plan d'action aient des activités de communication comme résultats escomptés, le Conseil a décidé de se concentrer sur la définition du type de formation sur la gestion de l'invalidité qui serait offert aux spécialistes de la rémunération, qui conseilleraient les employés demandant des prestations d'invalidité. Le Conseil souhaitait contribuer à améliorer la formation et sensibiliser la collectivité de la rémunération à l'importance de la formation.

## **2. Obtention d'une liste des projets du Conseil du Trésor touchant le domaine de la gestion de l'invalidité**

Pendant sa réunion de septembre, le Conseil a entendu une présentation du SCT qui portait sur le projet de renouvellement des prestations et de l'assurance (RPA) lancé par le SCT. Le Conseil a convenu que, pour mieux cibler ses efforts, il demanderait une liste des projets relatifs à la gestion de l'invalidité et au RAI mis sur pied dans le contexte du projet RPA.

## **3. Sensibilisation à l'invalidité (meilleure compréhension)**

Le Conseil a convenu que ses membres devraient avoir une meilleure compréhension des multiples facettes de la gestion de l'invalidité pour réaliser adéquatement le plan d'action. Les membres souhaitaient, entre autres, se familiariser avec les domaines suivants :

- réhabilitation – perception et traitement des cas à la Sun Life;
- santé mentale – les divers problèmes et la proportion croissante qu'ils représentent parmi les causes des demandes de prestations;
- gestion de l'invalidité – à titre de programme;
- taux d'incidence dans les cas d'invalidité – par exemple, le rapport entre le nombre de demandeuses et le nombre de demandeurs.

## **4. Processus d'appel**

Le Conseil a chargé un sous-comité d'étudier la brochure et les autres documents distribués par la Sun Life aux employés qui demandent des prestations d'invalidité pour leur expliquer le processus. Au cours de l'examen, on a élargi le mandat du sous-comité, qui a été chargé d'examiner les améliorations qui pourraient être apportées au processus d'appel de la Sun Life. L'examen de documents suivrait toute amélioration. Le sous-comité a proposé un plan d'action qui a été approuvé par le Conseil et qui comprend les éléments suivants :

- un examen des exigences liées à la présentation de cas d'appels au Conseil;
- une proposition visant la rationalisation du processus d'appel de la Sun Life;
- la collecte de données sur les appels (nombre d'appels rejetés par rapport au nombre d'appels approuvés) à tous les paliers.

## **CONCLUSION**

Le Conseil souhaite exprimer sa gratitude à Louise Holmes pour son extraordinaire contribution à titre de présidente du Conseil de gestion, poste qu'elle a occupé pendant dix ans.

Le Conseil tient à remercier Gene Szabo et Alain Corriveau pour leurs importantes contributions à titre de membres. Leurs mandats ont pris fin pendant l'année 2005.

Le Conseil tient également à remercier Jocelyne Angrignon, dont le mandat de coordonnatrice des appels a pris fin au début de 2005, pour sa contribution au processus d'audience des appels. De plus, le Conseil remercie Dennis Dumoulin, qui a fourni du soutien en matière de secrétariat au Conseil avant de prendre sa retraite, à la fin de 2005.

Le Conseil remercie M. Raymond Aubin, qui a fourni des conseils d'expert en médecine pendant les examens d'appels du Conseil.

Enfin, le Conseil de gestion du Régime d'assurance invalidité profite de l'occasion pour remercier la Sun Life pour le dévouement et la flexibilité dont elle fait preuve en collaborant avec le Conseil, et pour avoir reçu ce dernier à ses bureaux de Montréal pour la réunion de mai. Dans l'ensemble, le Conseil estime que la Sun Life a géré la complexité des cas d'assurance invalidité avec savoir-faire et empathie.